Solidaires Finances Publiques 71
SYNDICAT NATIONAL
Section de la Saône-et-Loire

La force de tous les agents de la DGFiP

Mâcon le 31/05/2018

Compte rendu de la commission administrative paritaire locale (CAPL) n°3 du 31 mai 2018

Lors de cette CAPL relative au mouvement local d'affectation des agents des finances publiques de catégorie C (peut-être l'une des dernières !), nous avons pu constater que la règle de l'ancienneté a été strictement respectée et que la majorité des agents a pu obtenir l'un des premiers vœux souhaités.

Concernant les mesures de gestion (ALD, services de Direction et détachements), nous avons également pu constater que les agents ont été maintenus dans la plupart des cas dans leur affectation.

Dans le cadre de cette CAPL, nous sommes intervenus pour défendre les dossiers de deux agents qui nous avaient mandatés, résultat : la directrice a obtenu gain de cause... ☹

D'autre part et malgré notre demande, nous n'avons pas obtenu les mesures de gestion concernant les premières affectations des agents stagiaires au 1er septembre 2018. La diffusion de ces affectations devrait intervenir à l'issue de la CAPL des contrôleurs ou ultérieurement par messagerie !!!

De plus, la Direction nous a refusé une nouvelle fois un tagerfip nominatif au motif qu'un « tagerfip n'est pas par définition nominatif ». Dont acte, nous demanderons donc à l'avenir un tableau récapitulatif par services des agents en poste tout grade confondu précisant leur statut (titulaire, ALD, détachement). Croisons les doigts...

Enfin, pour conclure cette CAPL qui s'est déroulée dans une ambiance cordiale, nous avons voté contre le projet d'affectation pour dénoncer les suppressions d'emplois et la non-satisfaction systématique des premiers vœux pour l'ensemble des agents concernés par ce mouvement.